



Municipalité de  
Notre-Dame-des-Neiges

Bureau

## Avis public

### Démolition de la résidence saisonnière du 100, rue de la grève à Rivière-Trois-Pistoles

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

Madame Dominique Chabot et Monsieur Pierre Paquet demandeurs sont propriétaires de la résidence du 100, rue de la Grève située sur les lots 5 546 645 et 5 546 518 du cadastre du Québec. Ceux-ci ont déposé une demande d'autorisation n° 17.D.02 visant la démolition de ladite résidence saisonnière afin de la remplacer par une résidence permanente.

Cette demande a été déposée le 14 juin 2017 en conformité au «*Règlement n° 383 régissant la démolition de certains bâtiments*». Aucune garantie financière n'est nécessaire pour la présente demande.

Ainsi, lorsque la municipalité est saisie d'une demande d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment, elle doit faire l'affichage d'un avis public sur le bâtiment visé par la demande. Cet avis est dans le but d'indiquer à toute personne voulant s'opposer à la démolition dudit bâtiment de faire connaître par écrit son opposition auprès de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges.

Toute personne intéressée qui désire s'opposer à la démolition du bâtiment visé doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis faire connaître par écrit, avant le 10 juillet 2017, son motif d'opposition auprès de monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges.

Avant de rendre sa décision, le conseil municipal doit prendre en considération, s'il y a lieu, les oppositions déposées auprès de ladite municipalité. Le conseil municipal rend sa décision en séance publique. Il peut en outre tenir une audition publique s'il l'estime opportune.

Conformément au «*Règlement n° 383 régissant la démolition de certains bâtiments*», la demande d'autorisation de démolition de Mme Chabot et M. Paquet sera présentée au conseil de la municipalité lors de la session ordinaire prévue lundi 10 juillet 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 17 rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 29 juin 2017

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf: 1) Formulaire de demande d'autorisation de démolition n° 17.D.02 de Mme Dominique Chabot et M. Pierre Paquet

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.
- sur la résidence du 100, rue de la Grève

Entre 9 h et 21 h, en foi de quoi, ce certificat est donné

Le 29<sup>e</sup> jour de juin de l'an deux mille dix-sept.

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière